



Février 2018



# DELEGATION DU PERSONNEL COMPTE-RENDU DE VOS ELUS

Centre de Relations Clients Saran

## Compte-rendu de la réunion de vos Délégués du Personnel

Du jeudi 22 février 2018

### 1 – Bilan pour janvier 2018 :

Embauches : 0  
Mutations : 2  
Démissions : 4  
Fins de périodes d'essai : 0

### 2/ Congés :

Pourquoi ne pas communiquer sur les congés alors que le plan de congés validé et signé le 1<sup>er</sup> février 2018 est affiché sur le panneau de l'accueil et alors que les congés ne sont pas encore communiqués au 6 février 2018 ?

*La direction indique que dès l'affichage du plan de congés, la communication peut et doit avoir lieu. La planification a remis le jeudi 1er février au matin individuellement à chaque manager leur plan de congés et indiqué qu'ils pouvaient communiquer.*

*Vos élus Cfdt pointent du doigt une nouvelle fois les difficultés de communication et de transparence. Si la direction et la planification font le nécessaire, alors pour quelle raison, après une validation le 1er février, n'y-avait-il pas au mardi 6 février d'information sur le plan de congés ? D'autant plus que les nouvelles étaient plutôt bonnes !*

### 3/ Consultation du panneau d'affichage :

Le panneau d'affichage de l'accueil (côté parking) est-il consultable par tous ?

*La direction nous répond textuellement que comme son nom l'indique le panneau est destiné à l'affichage des informations donc évidemment, libre de consultation par tous.*

*Si vos élus Cfdt posent cette question dont la réponse semble évidente, vous devinez que c'est parce que certains d'entre-vous ont eu droit à des remarques alors qu'ils consultaient ce panneau. Le CRCO souffre parfois d'un manque de communication et de transparence mais si un responsable interdit même aux collaborateurs de consulter des informations affichées, on comprend que le chemin risque d'être encore très long...*

*Faites-nous part de ces « instants vécus » pour que nous fassions ensemble, évoluer les choses dans le bon sens !*

### 4/ Temps partiels :

Les élus Cfdt souhaitent avoir l'état des lieux des conseillers à temps partiels : nombre de salariés concernés par temps de travail et nombre de journées ou demi-journées libérées accordées par jour de la semaine.

De plus, est-il possible d'avoir un temps partiel à 95% ? C'est-à-dire par exemple en demi-journée tous les 15 jours ?

*La direction indique que cette information est traitée une fois par an lors du Bilan Social.*

*Malheureusement, cette information donnée une fois par an dans le Bilan Social ne l'est pas que pour le CRCO mais pour l'ensemble des Pôles & Fonctions (16777 salariés) ce qui ne permet pas d'avoir un état des lieux pertinent pour nous.*

*Mais oralement, Mme Brisson consent à nous donner des éléments d'information.*

*Si vous vous posez des questions, contactez-nous !*

**Prochaine  
réunion DP  
jeudi 22 mars**

## 5/ Choix de la journée libérée des temps partiels :

Suite à la reprise de plusieurs collaborateurs à temps plein et qui disposaient du mercredi après-midi libéré, est-ce que ces demi-journées sont-elles redistribuées à d'autres collaborateurs qui souhaitent en disposer ?

*La direction interroge les collaborateurs concernés 1 fois par an afin de connaître leurs souhaits. Il n'est pas toujours possible d'y répondre favorablement, néanmoins elle souligne qu'un échange a pu avoir lieu entre une personne ayant son mercredi en journée libérée et une autre, le vendredi.*

*C'est encore aux salariés de s'organiser pour concilier vie privée et vie professionnelle, comme pour les congés ou les formules de travail. En cas de difficulté personnelle, sollicitez vos élus, nous sommes là pour vous aider.*

## 6/ Ajustement des objectifs par rapport aux ETP d'une équipe :

Si un conseiller (en mobilité par exemple) reste plus longtemps que prévu dans son équipe, l'ETP de cette équipe est réajusté en conséquence et les objectifs sont revus à la hausse.

Pourquoi dans le sens inverse, lorsqu'un conseiller démissionne ou est en arrêt maladie de longue durée, l'ETP de son équipe ne peut-il être réajusté et donc, les objectifs de l'équipe revus également mais à la baisse cette fois-ci pour tenir compte de son absence afin de ne pas pénaliser l'équipe ?

*La direction nous informe que dans le cas de Net Assurance, l'intégration de 10 CBL a été décalée mais qu'il n'est pas possible de considérer une absence imprévisible dans le calcul des objectifs. A chaque début de quadrimestre, l'ETP commercial de chaque équipe est recalculé. Il est impossible de recalculer en cours de quadrimestre en fonction de l'absence d'1 ou 2 CBL.*

*Cette question a fait l'objet de longs débats, difficile pour vos élus Cfdt de faire entendre leur point de vue semble-t-il. Pour des raisons d'équité et maintenir la motivation des équipes, ce point est pourtant primordial.*

## 7/ Réouverture du dernier plan de congés :

Un seul manager est revenu vers ses collaborateurs pour leur indiquer que de nouveaux droits à congés sont disponibles pour cet été. Pourquoi les autres entités n'ont-elles pas reçu cette information ?

*La direction indique que certains managers ont souhaité approcher seulement les CBL dont les congés auraient été refusés.*

*Encore un raté dans la communication au sein des équipes...*

## 8/ Compétence Pro :

Un manager a indiqué à ses équipes en bref qu'elles seraient amenées à répondre aux appels de clients professionnels mais les conseillers n'ont à ce jour pas reçu de formation spécifique.

Quand sera prévue la formation des conseillers afin qu'ils soient en capacité de répondre aux questions des clients professionnels ? Et de quelle façon sera-t-elle faite ?

*La formation durera 3 à 4 jours et il y aura 3 à 4 CBL dédiés par équipe. L'objectif pour la direction est le développement en compétence des CBL qui pourrait aboutir à des mobilités sur des métiers pro.*

*Vos élus Cfdt ont souligné que cette nouvelle activité aura elle aussi un impact sur les Incitations Commerciales et que le commerce sur ce type de clientèle risque d'être limité.*

## 9/ Heure supplémentaire du 09/02/2018 :

Des teams managers ont proposé 1 heure supplémentaire suite aux intempéries payées ET récupérées. Or il s'avère que c'est l'un ou l'autre. Qu'en est-il ?

*Pour la direction, l'information à communiquer était très claire : il s'agit d'un choix entre paiement de l'heure supplémentaire (+25% du taux horaire) ou la récupération majorée (environ 1h30).*

*Vos élus ont demandé des précisions sur la réalisation de cette heure supplémentaire : 9 CBL ont répondu favorablement à cette proposition. Pour toute question, vos élus sont à votre écoute.*



## PARIS IRP CFTD CEPF



Céline SANCHEZ  
Elue DP



Céline PECOUYOUL  
Elue DP - DS



Anthony CHABIRON  
Elu DP - CHSCT



Aurore LAUNAY  
Elue DP